



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CRR/BOT/1
7 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 2000
24-28 et 31 janvier 2000, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

RAPPORT D'EXAMEN POUR LE BOTSWANA

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrophes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 – 3	2
I. CONTEXTE NATIONAL	4 – 6	2
II. LE CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS	7 – 9	3
III. EXÉCUTION DU PROGRAMME	10 – 23	4
A. Élimination de la pauvreté et création d'emplois	10 – 12	4
B. Programme de lutte contre le VIH/sida	13 – 16	5
C. Environnement	17 – 19	6
D. Problèmes sexospécifiques	20 – 23	7
IV. APPUI DU PNUD AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	24 – 26	8
Annexe. ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF		10

INTRODUCTION

1. Conformément aux modalités énoncées dans le manuel de programmation pour l'examen des cadres de coopération de pays, on a examiné le cadre de coopération pour le Botswana du 30 juillet au 26 août 1999. Le présent rapport donne un aperçu des résultats de cet examen. Ceux-ci sont regroupés par domaine thématique, avec, pour chacun d'entre eux, un résumé des conclusions auxquelles est parvenue l'équipe chargée de l'examen, les recommandations correspondantes et les mesures que le PNUD et le Gouvernement sont convenus de prendre. Le texte intégral des conclusions est disponible dans la langue dans laquelle il a été présenté et peut être obtenu auprès du secrétariat du Conseil d'administration.

2. Le premier cadre de coopération pour le Botswana a pour objectif essentiel d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour parvenir à une diversification durable de l'économie et faire reculer la pauvreté. Le PNUD offre un appui direct dans quatre domaines liés au problème de la pauvreté : a) le VIH/sida et le développement (7 millions de dollars); b) la création d'entreprises et la création d'emplois (5,4 millions de dollars); c) l'égalité entre les sexes et l'intégration des questions relatives aux femmes (5,9 millions de dollars); et d) la protection des ressources naturelles et leur utilisation durable (12,2 millions de dollars).

3. On a procédé à un examen à mi-parcours du cadre de coopération du 30 juillet au 26 août 1999. Cet examen a été précédé d'évaluations en profondeur des quatre programmes (avril-juillet 1999), d'un audit de gestion des activités du bureau de pays et d'un examen de la mise en oeuvre des modalités d'exécution nationales (mai 1999), dont les conclusions ont été dûment prises en compte. Des discussions ont été organisées avec les différents ministères, des organisations nationales et internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, à Gaborone et ailleurs. Sur la base de ces discussions, le rapport d'examen a été élaboré et examiné par le Groupe de travail du programme (GTP) du PNUD.

I. CONTEXTE NATIONAL

4. Conclusion. Les deux principaux obstacles au développement, qui menacent de réduire à néant tous les progrès économiques et sociaux réalisés jusqu'ici par le Botswana, sont le VIH/sida et la pauvreté. Les programmes du PNUD continuent de contribuer aux efforts déployés par le pays pour faire reculer la pauvreté, qui touche 47 % de la population, pour répondre à l'urgence de la situation en ce qui concerne le VIH/sida (17 % des adultes sont séropositifs et l'espérance de vie a chuté de 67 à 47 ans), pour faire baisser le taux de chômage, estimé à 21 % de la population, soit 1,5 million d'habitants, et relancer la croissance économique, dont le taux a chuté de 13 % à 6 % entre 1966 et 1998. L'insuffisance des ressources humaines et la sous-utilisation des capacités existantes sont, plus que le manque de capitaux, des obstacles au développement. Même si le Botswana est classé parmi les pays à revenu intermédiaire et qu'il a, jusqu'à ce jour, réalisé des progrès socioéconomiques considérables, il continue à avoir besoin de l'appui du PNUD et d'autres formes d'aide publique au développement (APD).

/...

5. Recommandation. Il faudrait prendre des mesures d'urgence pour lutter contre le VIH/sida et adopter une approche systématique et plurisectorielle. Il faudrait mettre en place un mécanisme interministériel de coordination pour la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement devrait accélérer l'élaboration de la politique relative aux organisations non gouvernementales et confier davantage l'exécution des programmes nationaux à des ONG afin de tirer le meilleur parti possible des capacités existantes.

6. Mesures convenues. On mettra l'accent sur les activités de plaidoyer concernant le VIH/sida : on diffusera largement les rapports et études du PNUD sur le VIH/sida et ses conséquences socioéconomiques, démographiques et sanitaires, on terminera l'étude réalisée auprès des ménages sur l'impact du VIH/sida et on élaborera le rapport national du Botswana sur le développement humain, 1999-2000, consacré au VIH/sida et au développement. Une équipe de pays sera chargée de mettre à jour le répertoire des ONG et des organisations communautaires, première étape vers le développement systématique des capacités de ces organisations pour qu'elles deviennent des partenaires plus efficaces du Gouvernement et des organismes des Nations Unies pour l'exécution des programmes.

II. LE CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS

7. Conclusions. Le Gouvernement, le PNUD et les autres parties intéressées ont collaboré étroitement à l'élaboration du cadre de coopération de pays. Fruit d'une collaboration efficace entre le PNUD et le Botswana, il a contribué de manière modeste mais essentielle aux plans nationaux de développement et au plan à long terme connu sous le nom de Vision 2016 et a aidé le Botswana à s'acquitter des obligations contractées au titre des divers instruments et conférences des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing. Le cadre de coopération reflète le ferme engagement du Gouvernement, qui finance 75 % des coûts du programme, et la valeur ajoutée apportée par le PNUD. L'impact du programme serait considérablement renforcé si l'on tissait des liens opérationnels entre les différentes composantes des quatre programmes et au sein de ces composantes et si on mettait en place un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation. La pleine application du cadre suppose une coordination plurisectorielle.

8. Recommandations. L'élimination de la pauvreté devrait être le domaine prioritaire du cadre de coopération et constituer un cadre général pour a) l'incorporation des questions interdépendantes de l'égalité entre les sexes, du VIH/sida et de l'environnement et l'exécution des politiques adoptées récemment par le Gouvernement sur les jeunes, le tourisme, les petites et moyennes entreprises et les microentreprises; b) l'accélération de la mise en place des principaux mécanismes interministériels de coordination destinés à assurer la coordination des questions plurisectorielles que sont la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'environnement et le sida; et c) le renforcement du système d'évaluation et de suivi du programme.

9. Mesures convenues. Le PNUD et le Gouvernement ont décidé de prendre les mesures suivantes : a) élaborer un document d'appui au programme sur la pauvreté

/...

et un programme pour les jeunes; b) plaider plus vigoureusement pour la mise en place, au plus tôt, d'organismes publics de coordination tels que l'organisme national de coordination pour le sida et l'agence responsable de la stratégie nationale de protection; c) déléguer davantage l'exécution des activités aux ONG et aux organisations communautaires, tout en renforçant les capacités et en améliorant la formation; et d) recruter un responsable du suivi et de l'évaluation pour le PNUD.

III. EXÉCUTION DU PROGRAMME

A. Élimination de la pauvreté et création d'emplois

10. Conclusion. Même en l'absence d'un document spécifique d'appui au programme sur la pauvreté, le programme Entreprise Botswana et d'autres programmes financés par le PNUD ont contribué à lutter contre la pauvreté. Les ressources d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes ont servi à financer des travaux d'analyse essentiels sur la politique de lutte contre la pauvreté à l'appui de ces programmes. Entreprise Botswana est devenu un institut de formation réputé, spécialisé dans le développement de l'esprit d'entreprise, qui doit maintenant fournir des services complets au Gouvernement pour la mise en oeuvre de composantes clefs de la politique relative aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises. Les difficultés inhérentes à la complexité et au caractère plurisectoriel de la pauvreté, conjuguées au manque de main-d'oeuvre qualifiée et de données fiables, ont continué d'entraver l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux et, en conséquence, la mise au point d'un programme correspondant financé par le PNUD. L'examen à mi-parcours des plans nationaux de développement du Botswana, actuellement en cours, qui a confirmé qu'il était urgent de concevoir un plan d'intervention stratégique coordonné, a favorisé la formulation rapide d'un document d'appui au programme sur la pauvreté.

11. Recommandation. Il faudrait accorder le plus haut niveau de priorité à l'élimination de la pauvreté et consacrer des ressources à l'élaboration et la mise en oeuvre, le plus rapidement possible, d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux intégrés. Le cadre plurisectoriel de lutte contre la pauvreté engloberait les autres grandes priorités du Gouvernement que sont le VIH/sida, les modes de subsistance viables, l'environnement et les questions relatives aux femmes, et permettrait d'appliquer les politiques relatives aux jeunes, au tourisme, au développement rural et aux petites, moyennes et micro-entreprises. Le projet Entreprise Botswana devrait être prolongé jusqu'au deuxième semestre de 2002 afin de compléter les activités de création d'emplois.

12. Mesures convenues. Un document d'appui au programme sur la pauvreté sera élaboré d'ici mars 2000. Il aidera le Gouvernement à élaborer et mettre en oeuvre la stratégie et le plan d'action sur la pauvreté, par le biais, notamment, de la collecte de données de base, de la définition de la pauvreté, de son étendue et de ses causes profondes, et du renforcement des capacités. Le document d'appui tiendra compte des conclusions de l'examen à mi-parcours des plans nationaux de développement et de la politique de développement rural et traduira en mesures concrètes les politiques adoptées récemment sur les jeunes et les ONG. Il constituera un cadre général d'intégration et de coordination

/...

des résultats des programmes du PNUD sur le VIH/sida, l'environnement, l'égalité entre les sexes et Enterprise Botswana.

B. Programme de lutte contre le VIH et le sida

13. Conclusions. À ce jour, ce programme a surtout permis au service chargé du sida et des maladies sexuellement transmissibles de mieux coordonner au niveau central la mise en oeuvre du second plan à moyen terme, et ce dans l'attente de la création d'un organe national de coordination de la lutte contre le sida qui permettra aux quatre ministères concernés (santé, travail, intérieur et agriculture) de mieux intégrer l'action contre le VIH/sida dans la planification de leurs opérations, intégration déjà amorcée et dont ils ont d'ores et déjà plus particulièrement bénéficié. À force de discipline, d'importants progrès ont été accomplis dans la conclusion d'accords entre institutions et dans le renforcement des capacités de celles-ci à tous les niveaux opérationnels. À l'échelon du district, et plus particulièrement dans quatre des 10 districts ciblés, les comités multisectoriels et les comités de village de lutte contre le VIH/sida sont devenus les principaux centres de prestation de services en la matière au niveau des communautés dans le cadre du programme du PNUD et en dehors de celui-ci.

14. Malgré ces progrès dans le cadre du programme du PNUD, les efforts nationaux – augmentation des ressources et volonté plus résolue au plus haut niveau du Gouvernement de lutter contre les effets socioéconomiques du VIH/sida – n'ont pas eu les résultats escomptés. Les principaux obstacles ont été les suivants : caractère insurmontable de l'épidémie elle-même, obstination de certains membres du Gouvernement à considérer le sida comme étant avant tout un problème de santé, retard dans la création d'un organisme national de coordination de la lutte contre le sida, inefficacité des coordonnateurs de la lutte contre le sida dans les ministères clefs, constants désaccords au sujet des statistiques sur le VIH/sida et persistante insuffisance des capacités humaines.

15. Recommandations. La lutte contre le sida en tant que situation d'urgence nationale doit s'inscrire dans une approche multisectorielle coordonnée et intégrée. Il faudrait accorder la priorité aux mesures de prévention et d'atténuation de l'épidémie. Il faut que le Gouvernement crée d'urgence un organisme national de haut niveau chargé de coordonner la lutte contre le sida, organisme qui pourrait par exemple relever du Cabinet du Président.

16. Mesures convenues. Le PNUD aidera le Gouvernement à créer d'urgence un organisme national de coordination de la lutte contre le sida. La lutte contre le sida sera un thème prioritaire du programme du PNUD prolongé jusqu'en 2002 et sera intégrée au programme de lutte contre la pauvreté. On renforcera les capacités du service central de statistiques pour faciliter une étroite collaboration et une action conjointe dans la production de données statistiques nationales sur le VIH/sida. L'organisation non gouvernementale nationale coordonnatrice de la lutte contre le sida ainsi que d'autres organisations non gouvernementales communautaires seront dotées des capacités voulues pour contribuer à la mise en oeuvre du programme sur le terrain. On accélérera cette mise en oeuvre dans l'ensemble des 10 districts visés et on commencera à

/...

planifier le renforcement de ce programme dans le prochain cycle de programmation.

C. Environnement

17. Conclusions. Dans le domaine de l'environnement, l'approche-programme n'a pas été aussi efficace. Différentes composantes du document d'appui au programme et les activités y relatives, notamment dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), n'ont pas donné les résultats escomptés parce qu'elles ont été gérées indépendamment les unes des autres. Les résultats du programme n'ont pas été optimaux suite au report de la décision concernant le rôle de l'organisme chargé de la stratégie nationale de protection de l'environnement, principal organe gouvernemental chargé de la coordination des questions d'environnement. Comme on peut aisément le comprendre, les difficultés liées à la mobilisation communautaire et sociale ont retardé la mise en oeuvre de composantes du programme, en particulier celles concernant la gestion des ressources naturelles à l'échelon des communautés. Malgré ses ressources naturelles d'une importance nationale et mondiale, en particulier celles du Delta de l'Okavango et du Kalahari, le Botswana n'est pas à même de prendre plus activement part aux programmes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) parce qu'il ne les comprend pas tout à fait et n'a pas les capacités de les mettre en oeuvre.

18. Recommandations. Le Gouvernement devrait résoudre rapidement les problèmes qui existent depuis longtemps en ce qui concerne la structure institutionnelle, l'autorité en matière de réglementation, le rôle et le personnel de l'organisme chargé de mettre en oeuvre la stratégie nationale de protection de l'environnement, et renforcer la capacité de cet organisme d'intégrer une dimension environnementale dans tous les programmes gouvernementaux. Il faut par ailleurs examiner les fonctions de coordination de cet organisme au niveau interministériel. Il faut également ériger en priorité l'établissement de liens opérationnels entre les diverses composantes du document d'appui au programme et les autres programmes environnementaux financés par le PNUD. Pour tirer parti au maximum des ressources du FEM en vue de veiller à la protection et à la durabilité des ressources naturelles d'une importance nationale et mondiale, il faudra renforcer les capacités du pays de mettre en oeuvre le programme du FEM.

19. Mesures convenues. Un projet concernant la structure institutionnelle, l'autorité en matière de réglementation, le rôle et le personnel de l'organisme chargé de mettre en oeuvre la stratégie nationale de protection de l'environnement sera présenté au nouveau Parlement à sa première session en vue d'une décision. Une formation à la gestion sera dispensée pour améliorer les capacités de coordination et de suivi de cet organisme. Un atelier postcadre de coopération de pays sera organisé pour permettre l'intégration systématique des diverses composantes des programmes environnementaux du PNUD et du Gouvernement. Depuis lors, un accord est intervenu au sujet de l'élaboration, d'ici janvier 2000, d'un premier plan de travail annuel commun applicable à tous les programmes environnementaux du PNUD et du Gouvernement.

D. Problèmes sexospécifiques

20. Conclusions. Le Botswana a tenu de façon satisfaisante les engagements qu'il a pris en faveur des principes et des politiques consacrés à Beijing et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Conscient du fait que l'intégration des questions sexospécifiques était un processus à long terme, on s'est à juste titre employé à la mobilisation en amont, c'est-à-dire à celle des responsables politiques et des parlementaires ainsi qu'à la formation des femmes en vue de leur autonomisation politique. À cet égard, il importe de reconnaître la contribution de cette composante du programme au fait qu'à l'issue des élections d'octobre 1999 le nombre des femmes parlementaires a doublé et représente désormais 20 % des membres du Parlement. Les femmes ministres et ministres adjointes constituent 26 % du nouveau Cabinet. Le nombre des femmes occupant des postes clefs au sein du Gouvernement et dans des organisations para-étatiques a considérablement augmenté et il importe de signaler la récente nomination de la première femme gouverneur de la Banque centrale du Botswana. Les modalités appliquées et les processus de dialogue mis en place dans ce programme lui ont acquis la réputation de modèle des meilleures pratiques dans le contexte du programme mondial du PNUD en faveur de l'équité entre les sexes.

21. Toutefois, pour que les politiques se concrétisent sur le terrain, des efforts soutenus sont indispensables pour veiller à ce qu'au plus haut niveau hiérarchique de la fonction publique on tienne pleinement compte des sexospécificités et de l'égalité entre les sexes. Cela explique pourquoi le Département de la condition féminine a tendance à privilégier la mise en oeuvre des programmes aux dépens de ses fonctions plus critiques de coordination et de suivi. Ce département n'a qu'une faible autorité institutionnelle au sein des structures gouvernementales et ses capacités sont limitées. Il serait bon de coordonner l'action de ce département avec les autres programmes du PNUD pour obtenir des résultats de plus vaste portée.

22. Recommandations. Parallèlement à la poursuite des activités de plaidoyer, il faudrait accélérer la prise en compte des sexospécificités au sein des ministères clefs ainsi que le prévoit le document d'appui au programme. Il conviendrait de revoir et de renforcer le rôle, le mandat, l'autorité et la place institutionnelle du Département de la condition féminine ainsi que le niveau hiérarchique de son responsable pour lui permettre d'appliquer efficacement l'ambitieux plan-cadre national en faveur de l'équité entre les sexes adopté par le Gouvernement. Il serait bon que les organisations non gouvernementales et les ministères compétents se chargent de l'exécution des activités, ce qui permettrait au Département de la condition féminine d'axer ses efforts sur la coordination et le suivi. En renforçant ses liens avec les programmes de coordination de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la Commission économique pour l'Afrique et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), ce programme devrait obtenir d'importants résultats, notamment dans le domaine de l'autonomisation économique.

23. Mesures convenues. Comme le prévoit le huitième plan international de développement, on augmentera les effectifs du Département de la condition féminine pour renforcer d'urgence ses capacités. On veillera au

/...

perfectionnement du personnel de ce département, en offrant des stages de formation de plus longue durée dans les domaines de l'équité entre les sexes, du développement et de la recherche. On veillera à accroître le niveau des fonds alloués au titre de l'autonomisation économique en établissant les liens entre ce programme et Enterprise Botswana, le programme d'assistance financière et les opérations gouvernementales en faveur des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises. On recensera les organisations non gouvernementales clefs pour renforcer leurs capacités d'aider le Département de la condition féminine à appliquer son programme d'activités sur le terrain.

IV. APPUI DU PNUD AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

24. Conclusions. La réduction de la présence des donateurs et des organisations non gouvernementales internationales au Botswana, conjuguée aux difficultés causées par le VIH/sida et la pauvreté, font que l'Organisation des Nations Unies et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont un important rôle potentiel d'animateur dynamique à jouer. Malgré la faible présence au Botswana des organismes des Nations Unies – UNICEF, FNUAP, OMS, HCR et PNUD – il n'en demeure pas moins tout à fait possible que ces organismes, dans la mesure où tous sauf le HCR mènent diverses actions contre le VIH/sida, en faveur de l'équité entre les sexes et contre la pauvreté, formulent des programmes communs pour optimiser leur impact. Le PNUD, après avoir connu certains problèmes d'autorité résultant d'un taux de rotation élevé des fonctionnaires affectés aux fonctions de coordonnateur/représentant résident, a rétabli la pratique de la retraite à l'échelle du système des Nations Unies en 1999, ce qui s'est traduit par la création de six groupes thématiques (VIH/sida; organisations non gouvernementales; jeunesse; plaidoyer et communications des Nations Unies; questions d'équité entre les sexes; et communications) et par la conclusion d'un accord au sujet d'un programme de travail à l'échelle du système des Nations Unies. Les composantes de ces programmes de travail concernant la santé en matière de reproduction, le VIH/sida et les questions d'équité entre les sexes sont opérationnelles.

25. Recommandations. On a recommandé d'entamer un bilan commun de pays en tant que première étape des préparatifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que du prochain Cadre de coopération de pays. Tous les partenaires du développement devraient participer aux travaux des groupes thématiques des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies devraient conjointement créer un centre d'information pour les organisations non gouvernementales afin de faciliter le renforcement de leurs capacités. Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient entreprendre des campagnes d'information coordonnées. On devrait créer un groupe de travail des Nations Unies chargé du suivi et de l'évaluation.

26. Mesures convenues. Pour faciliter la formulation du bilan commun de pays, on installera d'ici la fin de l'année 1999 dans tous les organismes du système des Nations Unies sis au Botswana des bases de données uniformisées et un grand réseau commun de télécommunications. Une stratégie de communication à l'échelle du système des Nations Unies devrait être formulée en 1999 et le premier bulletin commun d'information des Nations Unies devrait être publié en temps voulu pour la célébration de la journée des Nations Unies en octobre 1999. Un site Web des Nations Unies devrait être opérationnel d'ici la fin de

l'année 1999. L'évaluation des activités des organisations non gouvernementales devrait commencer au cours du premier trimestre de 2000. Un groupe de travail des Nations Unies chargé du suivi et de l'évaluation sera créé afin de favoriser les échanges d'informations sur les meilleures pratiques et sur les missions de suivi conjointes. La plupart des organismes du système des Nations Unies devraient déménager dans des locaux communs d'ici le milieu de l'an 2000, ce qui se traduira par des économies au titre des services communs. Le PNUD continuera de fournir un appui aux organismes des Nations Unies non résidents, même si les ressources des bureaux de pays sont déjà par trop mises à contribution alors qu'il n'existe pas encore sur le terrain de mécanisme permettant le remboursement des coûts.

Annexe

ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF

Pays : Bostwana Période du cadre de coopération : 1997-2002 Période couverte par l'examen de pays : janvier 1997-août 1999			
	<u>Montant affecté au cadre de coopération de pays^a</u> (En milliers de dollars É.-U.)	<u>Montant prévu pour la période considérée</u> (En milliers de dollars É.-U.)	<u>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée</u> (En milliers de dollars É.-U.)
RESSOURCES ORDINAIRES			
Report estimatif du CIP	1 351	1 351	1 351
MCARB 1.1.1. et MCARB 1.1.2 (66.7 % du MCARB 1.1.1)	1 724	1 293	275
MCARB 1.1.3			
Autres ressources (CTPD)	133	—	—
AEPP/AST	54	45	67
Total partiel	3 262	2 689	1 693
AUTRES RESSOURCES	<u>Objectif pour le cadre de coopération^a</u> (En milliers de dollars É.-U.)	<u>Montant mobilisé pour la période considérée</u> (En milliers de dollars É.-U.)	<u>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée</u> (En milliers de dollars É.-U.)
Participation du Gouvernement aux coûts	18 222	11 721	9 232
Participation de tierces parties aux coûts	1 333	—	—
Fonds pour la promotion du développement durable			
FEM	1 787	330	230
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres sources			
Fonds d'affectation spéciale	—	786	705
Volontaires des Nations Unies	89	—	—
UNIFEM	400	—	—
Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse	—	406	365
Fonds pour la pauvreté	133	150	85
Total partiel	21 964	13 393	10 617
TOTAL GÉNÉRAL	25 226	16 082	12 310

^a Au prorata pour la période considérée.
